

Réunion plénière du Conseil de la vie associative du 27 mai 2015

Etaient présents :

Associations :

Mohand BARACHE (Taferka)

Vanessa BARRAU (Croix-Rouge française — unité locale Noisy-le-Sec, Romainville et Montreuil)

Richard Yao BIAM (Association France missions)

Colette BOSI (CCEFR)

Gérard BOUMGHAR (Renc'Art au Méliès)

Olivier CAILLON (CFQVB)

Marie-Hélène CARLIER (Comité des fêtes Solidarité-Carnot)

Patrick CHAIZE (Association pour la promotion de l'éducation, de la culture et des échanges avec Kedougou)

Marie COTE (Les Amis franco-portugais de Montreuil)

Alicia DUFFAUD (Tous aux échecs !)

Anne DUNOYER (Bouq'Lib')

Myriam GIMENEZ (France Bénévolat)

Fatou GOUFADO (Association des Maliens de Montreuil)

Gilles LAMBERT (MAP)

Lorraine LOIAL (Boissière Ballades)

Karim MACHICHI (France Bénévolat)

Frédéric MARION (AMUTC)

Jean MERMET (Les Amis du fil)

Marie-Jeanne MOUSSARD (Renc'Art au Méliès)

Claudine PICQUART (DDEN 93)

Amandine NAIB (Emmaus Alternatives)

Roselyne ROLLIER (Maison des femmes de Montreuil)

Mngaba SOU NGADOY (ASSODECUM)

Christiane URBAIN (Club informatique montreuillois)

Catherine VELLA (Deux mains pour s'entendre)

Associations invitées :

Frédéric BENAZA (Comme Vous Emoi)

Samuel Le COEUR (Amelior)

Fanny MORVAND (Comme Vous Emoi)

Représentants de la Mairie :

Alexandre BAILLY, Chargé de mission, Service municipal des relations avec la vie associative (SMRVA)

Brigitte DELVALLEZ, Service municipal des relations avec la vie associative (SMRVA)

Marie-Christine GUILLET, Directrice citoyenneté, politique de la ville, jeunesse et vie des quartiers

Alexie LORCA, Adjointe déléguée à la culture

Choukri YONIS, Adjointe déléguée à la vie associative

Intervenant :

Olivier BERTHELOT-EIFFEL, Directeur général adjoint Ressources

La séance est ouverte à 18 heures 40.

I. Organisation des vide-greniers et agenda des festivités

Le conseil a souhaité qu'Olivier Berthelot-Eiffel (DGA Ressources) participe à la réunion de ce jour, afin d'obtenir des explications sur le projet de facturation des enlèvements des ordures des vide-greniers aux associations. Marie-Hélène Carlier rappelle qu'en organisant ces événements, les associations créent du lien social. En outre, les 70 vide-greniers sont autofinancés et sont une source de ressources pour les associations. Si l'enlèvement des ordures devaient leur être facturées, les associations seraient contraintes de demander des subventions supplémentaires ou de mettre un terme à leurs activités.

Par ailleurs, en échange de l'arrêt du marché des biffins, la Ville a proposé à ce denier un partenariat pour le ramassage des encombrants des vide-greniers organisés par les associations, mais également de lui réserver des places au sein des vide-greniers. Marie-Hélène Carlier considère qu'il ne revient pas à la Ville ou aux services d'imposer aux associations de réserver des places aux biffins. Enfin, concernant l'agenda des festivités, les associations sont de plus en plus tributaires des décisions de la Ville et de la commission de régulation. Il a ainsi été décidé d'organiser le même jour les repas de quartier et la Fête des voisins. Les efforts demandés aux associations doivent rester raisonnés.

Olivier Caillon observe pourtant que les dates des repas de quartier sont le plus souvent fixées un an à l'avance. A Villiers-Barbusse, il était envisagé d'organiser le repas de quartier début septembre, ce qui permet aux habitants de se retrouver après les vacances, à une période où les événements sont plus rares.

Olivier Caillon et Marie-Hélène Carlier suggèrent que le calendrier officiel des manifestations de la Ville soit mis à disposition des associations. Cela limiterait les risques de chevauchement. Marie Cote indique, à cet égard, qu'elle ne pourra pas disposer de matériel pour le festival folklorique qu'elle organise le 31 mai, pour cause d'événements simultanés.

Revenant sur la commission de régulation, Olivier Berthelot-Eiffel rappelle que cette dernière a pour mission de coordonner les services municipaux qui apportent des moyens humains, matériels et logistiques aux porteurs d'événements (associatifs ou autres). Elle est co-présidée par un élu (Florian Vigneron), le directeur adjoint de la communication et lui-même. Le manque de visibilité sur les événements vient de la difficulté à tout prévoir. Aussi des règles de fonctionnement ont-elles été fixées en 2013, notamment un délai de six semaines avant la date de l'évènement. Or en 2014, sur 639 événements (dont la moitié portée par les associations), 249 demandes sont arrivées hors délai (40 %). En outre, le tableau des manifestations de la Ville est nécessairement évolutif. Un guide a donc été formalisé en 2014 (validé en bureau municipal le 2 avril 2015), à usage interne pour le moment. Un vade-mecum en sera décliné, à destination des associations.

Par ailleurs, de nombreux moyens matériels et humains sont affectés aux événements. Toutefois, des écarts notables sont régulièrement observés entre les demandes exprimées par les porteurs d'événements et le besoin réel. Se posent donc la question de l'ajustement des demandes aux besoins, *a fortiori* dans un contexte de contraintes budgétaires, mais aussi celle de la pertinence des moyens mobilisés. Une réflexion globale sur les moyens et sur la planification des événements mérite donc d'être engagée.

Marie-Hélène Carlier regrette que certains accords de principe soient remis en cause par des changements de planification, y compris concernant des événements programmés très en amont. Olivier Berthelot-Eiffel convient que des solutions devront être trouvées par la commission de régulation. L'objectif étant d'être suffisamment ferme sans devenir dogmatique pour autant.

Concernant le nettoyage des vide-greniers, l'expérience a montré que le coût est significativement moins élevé lorsqu'il est fait appel à un prestataire (même si Olivier Berthelot-Eiffel déplore le caractère brutal de la note de service relative à ce sujet). Une discussion sera donc engagée en vue de réduire le coût pour la Ville sans toutefois transférer 100 % des charges aux associations.

Olivier Berthelot-Eiffel indique ensuite qu'un groupe de travail constitué de Muriel Casalaspro, Choukri Yonis, Tania Assouline et Florian Vigneron sera chargé de réfléchir à la déclinaison du guide de fonctionnement de la commission de régulation, actuellement à usage interne, mais également à la planification événementielle dans les quartiers. Les deux premières réunions se tiendront en juin. Une fois identifiés les points à traiter, ce groupe reviendra vers le milieu associatif. D'ici là, les règles en vigueur demeurent, notamment la prise en charge de l'enlèvement des déchets de vide-grenier par la ville. Olivier Berthelot-Eiffel quitte ensuite la réunion.

Patrick Chaize regrette que les associations n'aient pas été informées en amont des évolutions envisagées concernant le nettoyage des vide-greniers. Par ailleurs, s'il comprend le délai de six semaines de prévenance, il s'étonne que les 40 % de demandes hors délais n'aient pas été refusées. Il aimerait également connaître la part de ces demandes qui émanent de la Ville. Puis, rappelant que certains événements se tiennent à la même date tous les ans, il déplore l'absence de réflexion qui semble présider à certaines décisions. Enfin, concernant les biffins, les associations sont favorables à la concertation mais souhaitent aussi être écoutées et rester actrices, et non pas discuter une fois que les décisions sont prises. A cet égard, les associations regrettent de ne pas être représentées au sein du groupe de travail constitué de quatre élus.

Olivier Caillon suggère d'apprendre aux habitants à trier leurs déchets. Il rappelle qu'en 2014, la Collecterie a ramassé plusieurs tonnes d'objets divers. Un réel soutien d'Est Ensemble est indispensable. Le plus souvent, les containers sont en nombre insuffisant.

Jean Mermet s'étonne qu'il ne soit pas possible de mieux gérer les lieux ouverts dans lesquels se tiennent les événements associatifs. Il propose d'inviter un régisseur de l'opéra Garnier à faire part de son expérience dans ce domaine (logistique, nettoyage, etc.). L'objectif serait d'établir un langage commun entre les élus, les techniciens et les associations.

Marie Cote, en charge de la livraison des bacs à Est Ensemble, insiste sur l'importance de remplir correctement les formulaires de demande afin que leur nombre soit adapté aux besoins.

Frédéric Benaza a le sentiment que les moyens de la Ville sont insuffisants. Par ailleurs, concernant les biffins, il salue le travail de l'association Amelior à destination de ces personnes qui vivent dans des conditions misérables. Le CVA et la Ville devraient s'en rapprocher pour réfléchir à des partenariats gages d'économies, de recyclage, mais aussi de revenu minimum pour les biffins.

Samuel Le Cœur, fondateur d'Amelior, a été invité pour présenter l'association. Il arrive et prends la parole, pour ajouter que cette association a reçu 1 500 € en mars 2013, dans le cadre de l'agenda 21, pour développer trois marchés expérimentaux. Au vu de leur succès, l'ancienne municipalité a passé une convention annuelle en 2014 pour un marché par mois. Une proposition de renouvellement a été présentée en décembre dernier à la nouvelle municipalité, qui n'a toujours pas fait connaître sa réponse.

Par ailleurs, informée que la Mairie envisageait de stopper le passage de bennes après les vide-greniers et les brocantes pour des raisons financières, l'association a proposé de s'en charger dans la mesure où elle a embauché et formé deux personnes au démantèlement et au tri. Cette solution serait sans coût pour la Mairie. L'idée a fait son chemin, dans le cadre de la réduction de 10 % du budget : les déchets, les invendus et les matériaux recyclables en fin de vide-greniers et de brocantes devraient donc être gérés par les recycleurs des biffins. L'association revendique des marchés pour les biffins, des places dans les vide-greniers et les marchés alimentaires, ainsi que l'inclusion des recycleurs dans la gestion des déchets. Son objectif est de développer l'emploi dans la collecte, le tri et la prévention des déchets. Pour sa part, la Mairie propose d'inclure 15 biffins par vide-grenier chargés de distribuer des dépliants pédagogiques sur le recyclage, de collecter les déchets en fin de journée et de les trier. Les déchets non recyclables seraient apportés à l'enfouissement avec l'accord du Sitcom (gratuitement). Tous les biffins vivent sous le seuil de pauvreté. Ce projet permettrait d'en embaucher et d'en salarier. Qui plus est, la ville serait plus propre, les échanges plus nombreux et les déchets valorisés. La participation de tous est indispensable, pour permettre ce changement.

Enfin, la Ville envisage de faire payer les organisateurs de vide-greniers soit en leur confiant la gestion de leurs déchets, soit en les invitant à se mettre en contact avec les biffins. Dans ce cadre,

l'association Amélior propose une expérimentation sur la base d'un euro le mètre de linéaire, l'objectif étant de trouver le juste prix à terme.

Marie-Hélène Carlier rappelle que ce prix est de 6 euros pour les associations. En outre, cette intrusion de la Ville dans la vie des associations est gênante. Si les associations doivent aussi payer pour les ordures, ce sera difficile. D'autant que les vide-greniers visent à renforcer l'autofinancement pour d'autres actions.

Samuel Le Cœur milite pour l'inclusion des recycleurs dans la gestion des déchets, mais aussi le développement d'une économie indépendante (des recycleurs rétribués uniquement par leur travail). Par ailleurs, le projet est toujours en cours d'élaboration. Il est donc important de comprendre les problématiques des associations. Outre le tri des matériaux, les biffins participeraient bénévolement à l'accueil et à l'organisation des vide-greniers.

Certains biffins s'installent dans les vide-greniers sans payer leur mètre linéaire, parfois entre deux stands. Cela pose des problèmes de gestion aux organisateurs et engendre des tensions avec les exposants qui paient leur stand. Dès lors, comment faire la part des biffins « sauvages » et des biffins « officiels » ? Samuel Le Cœur confirme que les vendeurs non inscrits n'ont pas leur place dans les vide-greniers. Si un juste prix du mètre linéaire est trouvé, les déchets des « vendeurs à la sauvette » seront malgré tout gérés, mais décomptés. Il observe, par ailleurs, qu'en l'absence de politique des villes vis-à-vis de certaines populations, il revient aux citoyens et aux associations de les gérer.

Marie-Hélène Carlier propose de conduire un travail en commun avec les biffins et les associations qui organisent les plus gros vide-greniers. Elle rappelle que ces derniers répondent aussi à un besoin économique de société, notamment sous la Halle. Il ne s'agit pas uniquement d'événements festifs. Cet aspect doit aussi être pris en compte.

Samuel Le Cœur accepte de participer au groupe de travail. Les biffins sont une chance pour Montreuil. En effet, il s'agit de personnes pauvres luttant contre la pauvreté, qui s'adaptent et montrent qu'il est possible de trier. Or c'est avec les matériaux que l'on crée de l'économie.

II. Les associations dans la ville : présentation de la démarche d'observation de la vie associative

Choukri Yonis constate que Montreuil est très riche de ses associations, mais que la vision de ces dernières étant sectorisée, elle est parcellisée pour ne pas dire parcellaire. L'adaptation des politiques de soutien à la vie associative requièrent de disposer de données objectives sur le secteur. Ces données permettraient aussi de se comparer aux territoires voisins et à d'autres territoires équivalents. L'observatoire de la vie associative ne serait pas une institution supplémentaire, mais prendrait la forme d'une enquête.

Alexandre Bailly ajoute que ce questionnaire serait diffusé à toutes les associations de la ville. Les quatre premières pages seraient normées, pour permettre la comparaison avec les données nationales ou territoriales (Caen, Lille, Bourg-en-Bresse, Rennes, etc.). Les pages suivantes seraient adaptées aux problématiques montreuilloises – ce qui impose une réflexion commune en amont.

Brigitte Delvallez précise qu'il s'agirait aussi, par ce questionnaire, de conforter ou d'infirmier certaines idées reçues concernant la vie associative montreuilloise. Ces informations permettraient ainsi de nourrir la réflexion de tous les services de la Ville sur l'aide aux associations.

Alexandre Bailly indique ensuite que le questionnaire pourrait être diffusé lors de la Journée des associations, en septembre. Son remplissage requiert 30 à 45 minutes. Un taux de 10 % de retours exploitables (300 questionnaires environ) est indispensable pour analyser pertinemment les données. Le CVA et les services municipaux ont un important rôle à jouer pour convaincre les associations de répondre au questionnaire et de s'impliquer dans la restitution des résultats. L'objectif est de dégager des premières pistes d'action, qui seraient présentées lors de l'AG des associations – qui serait décalée à avril ou mai. Cette démarche serait essentiellement portée par la Maison des associations, si possible avec l'aide d'un volontaire en service civique.

Karim Machichi demande comment les micro-associations pourront être touchées, alors même qu'une grande partie du questionnaire sera normée.

Alexandre Bailly répond qu'il sera possible d'ajouter jusqu'à 10 questions spécifiques. Qui plus est, tous les sujets de la vie associative sont abordés par ce questionnaire, qui a plus de 10 ans d'ancienneté. Quoi qu'il en soit, l'implication du CVA et des services sera une clé de succès. Aussi conviendra-t-il de bien identifier les meilleures personnes ressources. Le groupe de suivi aura également pour mission d'identifier les moyens de diffusion d'information aux associations.

Catherine Vella demande quelles seront les associations contactées : les associations inscrites ou celles qui sont domiciliées à Montreuil ? Alexandre Bailly répond que le questionnaire sera envoyé aux associations connues de la Maison des associations (1 483 actives et 416 en sommeil). Le cas échéant, il pourrait être intéressant de suivre les créations d'associations domiciliées à Montreuil en 2014, via le *Journal officiel*. Par ailleurs, le questionnaire permettra d'évaluer le rayon d'action de chaque association répondante.

Catherine Vella demande si le questionnaire permettra de distinguer les associations qui fonctionnent comme une entreprise des associations véritables. Alexandre Bailly répond que certaines informations seront obtenues par le biais des questions sur la composition du conseil d'administration. Brigitte Delvallez ajoute que le questionnaire permettra de mesurer la part du bénévolat au sein de chaque association répondante.

Colette Bosi observe que l'annuaire des associations et les autres outils informatiques comportent déjà de nombreuses données (situation géographique, composition du conseil d'administration, associations subventionnées, etc.). De ce point de vue, le questionnaire pourrait s'avérer redondant.

Roselyne Rollier regrette que la vie associative nationale et européenne tende à être marchandisée, compte tenu des ressources qu'elle représente. Les enquêtes sont une bonne chose, mais il convient de ne pas être dupe quant à leur utilisation politique par le croisement des statistiques obtenues. Par ailleurs, il n'est pas certain que l'enquête permettra de toucher les associations invisibles. C'est pourtant ce qui lui procurerait son intérêt. A défaut, ce serait un énorme travail à destination d'associations déjà bien connues, dont la rentabilité est difficile à évaluer en amont.

Jean Mermet s'inquiète à son tour de cette technocratisation du travail associatif. Par ailleurs, la Maison des associations n'a sans doute pas les moyens de se transformer en enquêteur sociologique. Enfin, un paradigme unique est rarement pertinent. La Maison des associations est un outil humain et administratif formidable, qui n'existe pas partout. Mais il ne faudrait pas aboutir à l'inverse du but recherché. La technicité risque de tuer l'esprit.

Frédéric Marion suggère d'utiliser le fichier de la Préfecture, qui est public via le *Journal officiel*. Par ailleurs, consulter les associations en sommeil ne présenterait pas d'intérêt. Mieux vaudrait se concentrer sur celles qui font vivre la Ville.

Alicia Duffaud considère que s'il est intéressant de connaître le nombre exact d'associations actives à Montreuil, peu importe de savoir si elles comptent ou non des salariés. Les comités de pilotage des événements constituent une bonne source d'information pour identifier les associations.

Alexandre Bailly rappelle que la Cnil garantit la bonne utilisation des données personnelles – raison pour laquelle la maison des associations ne demandera pas le listing de la Préfecture. De la même façon, les données collectées pour constituer l'annuaire de la Maison des associations ne peuvent pas être utilisées pour un autre objet.

Frédéric Benaza pose la question de la destination et du traitement des informations. Il ajoute que les collectifs n'entendent pas être considérés comme des associations.

Choukri Yonis indique qu'une réflexion sera conduite sur la destination et le traitement des informations. Des garanties de confidentialité seront nécessaires. Les résultats seront publics, mais le traitement statistique des réponses sera anonyme. Par ailleurs, les collectifs qui ne souhaitent pas être considérés comme des associations ne demandent pas à la Ville de les soutenir et les accompagner. L'objectif du questionnaire est de faire vivre et d'animer le partenariat entre la Ville et le tissu associatif, à partir de données objectives et actualisées.

Alexandre Bailly indique ensuite qu'il ressort de l'analyse des parutions au *Journal Officiel* que le taux de création d'associations par an serait plus élevé que la moyenne nationale, et plus encore que la moyenne du 93, de même que le taux d'augmentation des créations. Et, à l'inverse, les années où elle est constatée, la baisse des créations d'associations est moins marquée à Montreuil que sur le reste du territoire. En outre, entre 2008 et 2014, le nombre de créations d'associations culturelles est systématiquement supérieur à Montreuil qu'en France et dans le 93. En revanche, compte tenu de la nomenclature de codification, il n'est pas possible de savoir si les associations d'aide aux migrants sont plus nombreuses – le questionnaire permettra d'en savoir plus. Quant aux créations d'associations sportives, elles seraient moins nombreuses à Montreuil que dans le 93 et en France.

En réponse à Marie-Jeanne Moussard, Alexandre Bailly indique qu'il existe 150 boîtes aux lettres à la maison des associations, tout en précisant que le service de domiciliation n'est pas obligatoire. Par ailleurs, les associations inactives ou sans investissement sur le territoire montreuillois ne répondront pas au questionnaire.

Fanny Morvand suggère de réfléchir à une démarche évolutive et pérenne, pour éviter de refaire périodiquement ce travail très conséquent. Alexandre Bailly précise que les territoires qui ont déjà mis en place cet observatoire lancent actuellement la deuxième vague de questionnaires. En effet, ce dispositif est appelé à perdurer et à évoluer au vu des résultats.

Marie-Hélène Carlier observe que ce travail, certes volumineux, sera utile très aux associations et leur procurera davantage de poids face à la Municipalité.

III. Les associations actrices : retour sur les réunions de présentation du budget participatif et du conseil citoyen

Marie-Hélène Carlier rappelle que toute association peut présenter un projet dans le cadre du budget participatif, avant le 30 juin. Elle diffuse un guide explicatif. Les habitants pourront voter pour trois projets de leur secteur.

Patrick Chaize suggère de proposer un projet à l'occasion du petit-déjeuner associatif du 13 juin, pour faire une Maison des associations digne de ce nom et visible pour les 3 000 associations et l'ensemble des habitants.

IV. Questions diverses : les commissions, la JAM 2015, le règlement intérieur

Myriam Gimenez indique que France Bénévolat Montreuil a noué un partenariat avec le lycée Eugénie Coton pour sensibiliser les jeunes aux missions de courte durée (« coups de main »). Elle invite les associations intéressées à diffuser des offres de mission.

Les commissions Événementiel et Démocratie locale se sont réunies. La commission Logistique se réunira le 11 juin.

Une nouvelle affiche sera créée pour la JAM 2015.

L'approbation du règlement intérieur est reportée.

La séance est levée à 21 heures 20.